



01.09.2015 - 09:18 Uhr

Des conditions contractuelles compréhensibles / Le consommateur doit comprendre ce qu'il signe

Etoy (ots) -

Les assurances sont connues pour rédiger leurs Conditions générales d'assurance (CGA) dans un langage opaque et juridique. La DAS se différencie des autres. L'assurance de protection juridique a en effet pris à coeur les critiques issues des milieux de la protection des consommateurs et a réagi à celles-ci pour remanier ses contrats pour les particuliers et la circulation.

«Nos CGA ne sont plus écrites seulement par et pour des juristes et des avocats, mais sont destinées directement aux consommatrices et aux consommateurs», explique Alain Freiburghaus, CEO de la DAS. Pour la première fois, ce sont des spécialistes de la communication qui ont dirigé cette refonte du texte. L'objectif était clair: des formulations plus simples, des encadrés expliquant les termes juridiques incontournables ainsi qu'un petit glossaire à la fin des CGA. Une nouveauté sur le marché suisse des assurances de protection juridique. La mise en page des CGA est elle aussi peu conventionnelle, puisque les colonnes contenant du texte en tout petits caractères ont disparu. Cela rend les CGA un peu plus longues mais plus simples à comprendre.

En plus de ces modifications dans la forme, le fond a également été retravaillé et la couverture d'assurance a été étendue, comme le précise Alain Freiburghaus: «Outre un montant de couverture plus élevé par cas et une couverture géographique élargie, nos clientes et nos clients bénéficient maintenant également de conseils juridique dans les domaines habituellement exclus dans le secteur de la protection juridique.» Les conseils incluent désormais par exemple le droit des personnes, celui du divorce, du concubinage, de la construction ou encore des successions. La DAS inclut également dans son nouveau produit la couverture de risques extrêmement actuels liés à internet, comme le vol d'identité ou de données, ainsi que la fraude.

Les CGA sont-elles donc maintenant parfaites? Parfait est un grand mot, selon Alain Freiburghaus, «mais nous faisons un premier pas vers davantage de clarté pour nos clientes et clients» explique-t-il. D'autres étapes suivront.

Informations complémentaires: www.das.ch/comprehensible

Contact:

DAS Protection Juridique SA
Kim Allemann
Communication
media@das.ch
Tél: 021 623 92 54
www.das.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100054156/100777105> abgerufen werden.